



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 21 octobre 2020

DLB 2020/380

L'an deux mille vingt et le 21 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Foyer Rural de Nézignan l'Evêque, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 15/10/2020

Affichage de la convocation : 15/10/2020

Présents : Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Lucette ALBERTO, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Stéphanie BARRAU, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJOU, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Patrick CATHALA, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Pierre ALAUX, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Georges LOPEZ, Ghislain TOURREAU, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Alain MAISONNEUVE, Martine VIBAREL, Séverine LOZANO, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Marie-Laure LLEDOS, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Françoise QUEUX, Daniel RENAUD, Rachel SACCUCCI, André BOUDET, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Gérard MARTINEZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

Excusés : Gérard ALLARD, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Robert GELY, Joséphine GROLEAU, Caroline LEVANNIER, Laurence MABELLY, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Jean-René PENAS, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Société Publique Locale OEKOMED rapport d'activités 2019

L'article 1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les représentants des collectivités locales au sein des instances dirigeantes de la société doivent établir annuellement un rapport écrit au comité syndical qui les a désignés.

Nous portons à votre connaissance, le rapport concernant l'exercice 2019 de la Société Publique Locale SPL OEKOMED dont le siège social est : 27 avenue de Pézenas 34 120 Nézignan l'Evêque, joint en annexe (rapport de gestion avec rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels).

Données SPL OEKOMED	2016	2017	2018	2019
Capital versé fin d'exercice	500 000	500 000	500 000	500 000
Chiffres d'affaires HT	164 265	276 813	290 737	1 461 539
Le résultat net	1 481	7 836	20 183	75 060
Résultat distribué	---	---	---	---
Masse salariale	52 272	75 334	125 827	197 664

Le chiffre d'affaires net de l'exercice social de la SPL a réalisé un chiffre d'affaires net de **1 461 538,82** Euros contre **990 737,01** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est constitué à hauteur de 84% des recettes relatives au traitement des déchets depuis la mise en service de l'usine au mois de mai 2019
Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à **1 289 005,72** Euros pour l'exercice, contre **264 192,51** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de l'activité, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **412 195,49** Euros au 31/12/2019 contre **83 806,63** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **4 061,13** Euros au 31/12/2019 contre **2 387,23** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **197 663,67** Euros au 31/12/2019 contre **125 826,55** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **83 446,00** Euros au 31/12/2019 contre **51 676,74** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **591 634,84** Euros au 31/12/2019 contre **462,22** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-79 813,68** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent. Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-161,37** Euros au 31/12/2019, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **75 060,35** Euros contre un bénéfice de **20 182,74** Euros au titre du précédent exercice.
Le SICTOM détient 99,17 % du capital social de 3 000 000 € au 31/12/2019.

Le Comité Syndical sera invité à prendre acte du rapport d'activités 2019 de la SPL OEKOMED.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 de la SPL OEKOMED, annexé à la présente.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.



Le Président,
Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le **29.10.2020** et de sa publication le **29.10.2020**

A Nézignan l'Évêque, le **29.10.2020**